



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

GAME Groupement d'adduction d'eau Le
Mouret et environs
1724 Le Mouret

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00

www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

COPIE

Givisiez, le 21 novembre 2024

RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier :24-FR-40734

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle (recontrôle) / Eau potable / Commune de Bois-d'Amont
Prélèvement du : 18.11.2024 Effectué par : Monsieur Norbert Edouard WAEBER Date arrivée : 18.11.2024
Remarque : Prélèvement(s) effectué(s) suite aux **résultats d'analyse non-conformes** du rapport 24-FR-39425
(dont les échantillons avaient été prélevés le 11.11.2024).
Météo des dernières 24 heures: sec
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: sec
N° mandat DG Aqua : TTE1206

RÉSULTATS



N° d'échantillon :24-97351 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - réseau de distribution de Bois-d'Amont
Lieu de prélèvement : 04 - buvette terrain football, robinet extérieur, Chemin du Vuasoz 26, Ependes FR
Température de l'eau : 12.1 °C
Statut de distribution : Temporairement hors service

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	632 ± 13	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.2 ± 0.03	max. 1.0

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	28	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16). La facture fait l'objet d'un document séparé.

Xavier GUILLAUME
Chimiste cantonal

Ce rapport a été produit par voie électronique et est valable sans signature

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Original à : Commune de Bois-d'Amont, Place de l'Arche 1, 1732 Arconciel